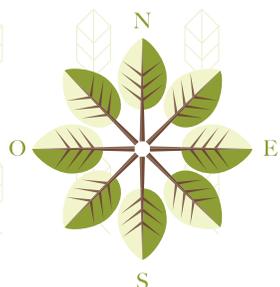




LORETTE INFO

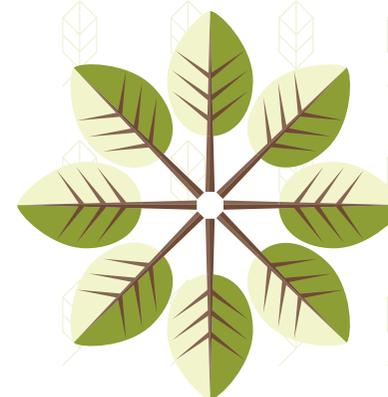
N°3 - OCTOBRE 2021



DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

La Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
reste à votre disposition pour tout complément d'information
02 99 21 53 02
dau@saint-malo.fr

Ce document est téléchargeable sur saint-malo.fr



 Ville de Saint-Malo - Octobre 2021. Ne pas jeter sur la voie publique.

LES TRAVAUX SE POURSUIVENT AUX ABORDS DE LA CASERNE DE LORETTE

Dans l'esprit de poursuivre une démarche de concertation et d'information des riverains, la Ville de Saint-Malo souhaite vous informer du déroulement des travaux de la ZAC de la Caserne de Lorette et de ses abords.

Alors que les travaux de l'Écoquartier vont continuer à l'intérieur de l'enceinte de la Caserne et ce jusqu'au mois de février 2022 pour la viabilisation du projet, les travaux sur les abords de la Caserne de Lorette vont également se poursuivre et plus particulièrement sur l'avenue de Lorette (du giratoire à l'arche existante), l'impasse du Capitaine Lescot et la place du Capitaine Lescot.

Après avoir passé les réseaux pour améliorer ou renforcer les conduites, il s'agit désormais d'aménager les voies à partir du 18 octobre 2021 et ce jusqu'au début du mois de janvier 2022. Les plantations des arbres auront lieu également au cours du mois de janvier.

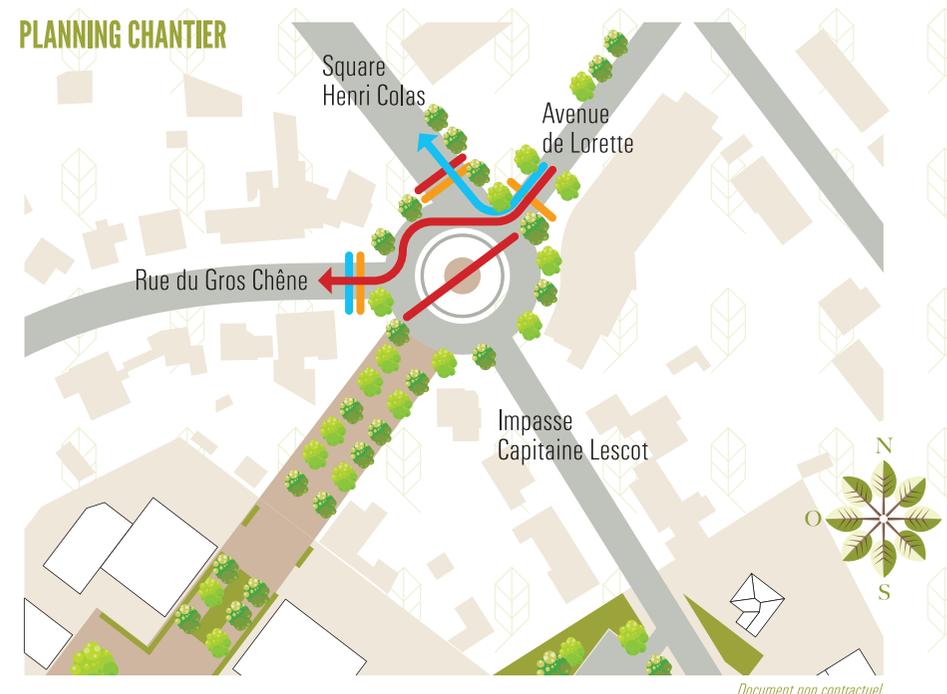
L'objectif est de faire dès à présent les aménagements définitifs sur le giratoire du Capitaine Lescot et sur les deux voies actuellement en impasse pour ne pas prolonger la gêne pour les riverains.

Au-delà du mois de janvier 2022, l'avenue de Lorette (du giratoire à l'arche existante) proposera un aménagement apaisé, avec des matériaux qualitatifs (béton clair, pavés...). L'arche de Lorette sera conservée. Cette rue est destinée principalement aux modes doux (piétons/cycles). Des alignements d'arbres seront plantés afin d'accompagner le cheminement, et inviter à entrer dans l'Écoquartier.

L'impasse du capitaine Lescot sera ouverte. L'arche du Capitaine Lescot sera déposée car cette rue sera l'accès principal de l'Écoquartier pour les véhicules. En concertation avec les riverains, les aménagements privilégieront des stationnements de proximité. Un trottoir confortable permettra la circulation piétonne.

Lors de la réalisation de ces travaux, les accès des riverains concernés par les rues en travaux seront perturbés. L'accès à pied sera toutefois garanti. Le stationnement des véhicules sera assuré sur le domaine public

PLANNING CHANTIER



Document non contractuel.

● Octobre 2021

Giratoire capitaine Lescot
Les conditions de circulation sur le giratoire du Capitaine Lescot seront modifiées à partir du 18 octobre. La rue du Gros Chêne sera provisoirement en impasse. Un accès véhicules sera assuré entre l'avenue de Lorette et le Square Henri Colas. A noter : le 21 et 22 octobre, le giratoire sera entièrement fermé à la circulation des véhicules. L'impasse du Capitaine Lescot et l'avenue de Lorette (du giratoire à l'arche) ne seront pas accessibles en voiture.

● Novembre 2021

Une partie du giratoire sera ouverte afin de permettre la circulation des véhicules. Le sens de l'avenue de Lorette vers la rue du Gros Chêne sera privilégié. L'impasse du Capitaine Lescot et l'avenue de Lorette (du giratoire à l'arche) : ces rues ne seront pas accessibles aux véhicules.

● Décembre 2021 - janvier 2022

Le giratoire sera à nouveau fermé à la circulation au mois de décembre et ponctuellement au mois de janvier (en fonction des conditions météorologiques). **Par contre, le giratoire sera ouvert à la circulation pour les congés de fin d'année (du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022).** L'impasse du Capitaine Lescot et l'avenue de Lorette (du giratoire à l'arche) ne seront pas accessibles aux véhicules. **Pendant les travaux, les commerces resteront ouverts et accessibles.**

Dans sa politique de concertation avec les habitants, la Ville de Saint-Malo a mis en place un comité de suivi de chantier de la Caserne de Lorette. N'hésitez pas à le solliciter, notamment pour faire remonter des informations aux services de la Ville. Pour cela, vous pouvez contacter la Ville de Saint-Malo qui vous mettra en relation avec le comité (dau@saint-malo.fr).